

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 13 AOÛT 2024

Le treize août deux mille vingt-quatre à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, MAFFEI Pascal, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), BURAVAND Julien (pouvoir donné à MAFFEI Pascal), SOLINAS Alexandra (pouvoir donné à DURBESSON Audrey)

Absents : BRISENO Laetitia, TEISSEDRE Christine, FABRE Patrice.
M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 25/06/2024 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 22 juillet 2024 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Saint Christophe » comprenant 10 lots.

M. le Maire propose d'attribuer le lot 1 – désamiantage en priorité compte tenu des délais d'instruction de la procédure de désamiantage par les services de l'Etat.

6 offres ont été reçues dans les délais. Celles-ci ont été ouvertes et remises le 22 juillet 2024 au maître d'œuvre, M. Marestein, et le bureau d'étude MBI.

Après négociation et après analyse des offres correspondant aux critères demandés et concernant le lot 1 désamiantage, réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, et le bureau d'études MBI, après avis de la commission MAPA réunie le 12 août 2024, la maîtrise d'ouvrage a présenté le rapport d'analyse, et propose de désigner attributaire :

Numéro et nom du lot	Entreprise retenue	TOTAL	
		HT	TTC
N° 1 - désamiantage	ISOLEA – 13150 TARASCON	17 048,31 €	20 457,97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,

DESIGNE comme attributaire du marché pour le lot 1 – désamiantage des travaux de rénovation et extension du site « Saint Christophe » l'entreprise ISOLEA, 2 avenue des artisans, 13150 TARASCON.

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignées ci-dessus., pour un montant de 17 048,31 € HT, soit 20 457,97 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché et à notifier l'ordre de service à l'entreprise pour le commencement des travaux.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire



Objet de la délibération :

Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Saint Christophe » Attribution du lot 1 désamiantage. Marché N° 2024-03

N°92/2024